

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 40 (1914)
Heft: 18

Nachruf: Lavanchy, Henri

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d) En bordure de la rue Pépinet, c'est-à-dire au niveau de la Galerie intérieure de la Halle précitée, il y aura lieu de trouver un certain nombre de magasins d'une superficie de 25 à 35 m² environ, derrière lesquels viendrait une salle de spectacles aux dimensions les plus grandes possibles. Cette salle de spectacles devra comprendre un parterre avec promenoirs ainsi qu'une galerie susceptibles de recevoir environ 800 spectateurs. L'accès sera étudié, d'une part, directement de la rue Pépinet et d'autre part depuis les galeries du niveau de la place St-François. Plusieurs dégagements de sûreté pourront en outre être étudiés du côté de la place Centrale. La scène mesurera au moins 8 m. d'ouverture sur une profondeur presque égale. Le magasin de décors pourra empiéter sur le domaine communal, soit en sous-sol de la place St-François. Un foyer assez important avec dégagements est à trouver ainsi que toutes dépendances exigées pour ce genre de salle.

e) Les étages supérieurs de l'immeuble seront aménagés pour recevoir des bureaux, magasins ou locaux industriels quelconques. L'attention des architectes est particulièrement attirée sur le fait qu'à l'entresol nous chercherions à installer un grand café moderne dont la hauteur ne devrait pas être inférieure à 3 m. 50 si possible. Il s'agirait de rechercher à économiser le plus possible sur les épaisseurs des planchers pour gagner en hauteur (sur les autres étages) la différence prise sur cet entresol. L'accès de cette grande salle ou café devra être facilité à tous points de vue.

f) Une demande étant faite par un établissement financier des locaux sis d'une part à l'angle sud-est (angle côté Banque Masson) rez-de-chaussée, entre-sol, ainsi qu'un petit local au sous-sol aménagé en chambre forte, une variante devra donc être étudiée à cet effet.

Prescriptions spéciales.

Nous croyons bien faire de donner quelques indications complémentaires au sujet de la salle prévue en sous-sol côté St-François. Cette salle aura le plus grand développement possible en superficie, sans pilier. D'une première étude que nous possédons, la largeur de cette salle nous est donnée à 12 mètres utiles sur 22 mètres environ. Nous désirons pouvoir arriver, sans préjudice pour le restant de notre étude, à 15 mètres environ. Nous orientons donc tout spécialement l'étude de ce côté là.

Nous ajoutons encore que notre concours est restreint dans ce sens que trois bureaux d'architectes seulement sont sollicités ce qui assure à chacun d'eux une juste rémunération du travail qui pourra être produit.

* * *

Nous publions, pages 205 et 206 de ce numéro les principales planches du projet de M. AUSTERMEYER.

NÉCROLOGIE

† Henri Lavanchy.

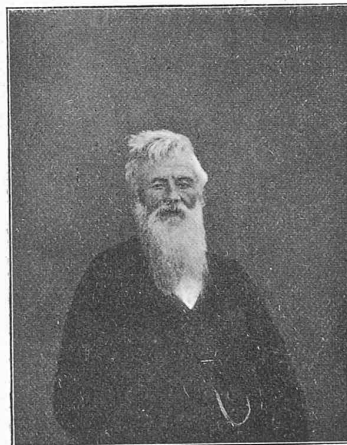
Le retard avec lequel nous signalons à nos lecteurs la disparition de notre regretté doyen *Henri Lavanchy* provient du fait que nous avons tenu à illustrer par un portrait les quelques lignes nécrologiques que nous donnons ci-après sur cette physionomie vénérable.

Henri Lavanchy, architecte, né le 7 octobre 1836 à Vevey, fit ses premières études au Collège de Vevey et se rendit ensuite, en 1856, à Zurich, où venait de s'ouvrir à peine l'Ecole Polytechnique fédérale, pour faire des études d'architecture sous l'excellente direction du maître Semper, une des gloires de notre enseignement fédéral.

Après avoir terminé avec succès ses études, en 1859, il se rendit pour une année à Munich, afin d'enrichir ses connaissances dans la célèbre école des Beaux-Arts de cette ville.

Retré à Vevey en été 1860, il fit de l'architecture dans le bureau de son père, entrepreneur en bâtiment, bureau qu'il reprit plus tard pour son propre compte.

Henri Lavanchy était un homme de haute culture, doué de beaucoup de sens pratique et possédant toutes les qualités d'un bon citoyen. Il était surtout très entreprenant, s'intéressant à tout perfectionnement touchant à sa profession et volontiers disposé à mettre en valeur les procédés ou systèmes qui lui paraissaient pouvoir contribuer en quelque sorte au développement et au progrès de l'art du bâtiment dans notre pays.



Henri Lavanchy

C'est ainsi que Henri Lavanchy fut un des premiers à travailler chez nous le ciment comprimé dans ses multiples applications, telles qu'ornements et moulures de façades, dallages et pavages en planelles de ciment comprimé, statues mythologiques et motifs décoratifs de toutes sortes, fontaines, etc. C'est lui aussi qui, un des premiers, fit des applications en fer et ciment, bien longtemps avant qu'il fut question de béton armé Monnier ou Hennebique. Il introduisit le premier chez nous, l'emploi de la peinture au silicat, pour la protection des travaux en ciment. Il s'intéressa beaucoup aux applications diverses de l'asphalte, soit comme moyen d'assèchement, soit comme pavage des routes et chaussées.

Comme architecte, Henri Lavanchy a construit l'Eglise anglaise de Vevey, la Villa Roussy à la Tour-de-Peilz, la Villa Parisch en Plan, ainsi que de nombreuses autres villas et maisons d'habitation dans la région de Vevey-Montreux.

Henri Lavanchy s'intéressa aussi aux diverses industries, sociétés et œuvres d'intérêt général, qui se développèrent successivement dans le pays; il était un des fondateurs du Crédit du Léman, de la Tannerie de Vevey; il participa à la création du tramway électrique Vevey-Montreux, en étant

un des promoteurs des essais faits en 1880 avec le système de traction Mékarsky, à air comprimé. C'est lui aussi qui fit partie, vers la fin des années 60, avec le regretté Adolphe Dupraz, notaire, et quelques citoyens veveysans, d'un comité du chemin de fer Palézieux-Vevey, qui devait réparer l'erreur commise lors du premier établissement de la ligne de chemin de fer, dont le tracé primitif aurait dû descendre d'Oron sur Vevey.

Dans la politique, Henri Lavanchy a fait partie pendant 31 ans du Conseil communal de Vevey; il a même été municipal et substitut du Préfet du district de Vevey. Il a pris une part active dans les nombreuses sociétés locales, entre autres la Société de Développement, où il eut souvent l'occasion de rendre des services signalés à la chose publique. Il s'intéressait à tous ceux qui l'approchaient et prodiguait son secours et ses conseils à tous ceux qui y faisaient appel.

Partout où il déploya son activité, Henri Lavanchy fit toujours preuve de sérieuses qualités et de grand dévouement. Il s'est éteint le 14 août à l'âge de 78 ans, en pleine activité, conservant jusqu'au dernier jour toutes ses facultés intellectuelles et dirigeant personnellement jusqu'à la fin, les divers travaux et entreprises de sa maison.

Son grand âge et sa taille vénérable donnaient à tous ceux qui l'ont approché de près ou de loin, l'impression d'un caractère loyal et bienveillant et son souvenir demeurera comme l'image ineffaçable d'un grand cœur, plein de bonté et de sollicitude.

Henri Lavanchy était un des plus anciens membres de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes; il était également membre de la Société suisse des ingénieurs et des architectes depuis 52 ans et un des doyens de la Société amicale des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique de Zurich. Nous présentons nos très sincères condoléances à la famille affligée. Fl.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Circulaires.

Le Comité central aux comités des sections de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes

CHERS COLLÈGUES,¹

L'industrie du bâtiment qui déjà avant la guerre n'avait pas suffisamment d'ouvrage, souffre en premier lieu des circonstances actuelles. La plupart des constructions privées, et naturellement aussi bon nombre de constructions publiques, sont arrêtées, l'exécution d'ouvrages projetés n'est pas commencée et il n'y a point d'espoir de voir de si tôt une amélioration de cette situation difficile.

Afin de prévenir le chômage complet qui menace, il convient de prendre des mesures pour créer de l'occupation, qui, si elle est restreinte, serait au moins régulière et pourrait suffire à gagner l'entretien. De cette façon l'assistance publique serait dégrevée et les employés et les ouvriers pourraient vaquer à leurs occupations habituelles.

Vous trouverez dans le N° du 29 août de 1914 de la *Schweiz. Bauzeitung* une communication qui annonce que la Société zurichoise des Ingénieurs et des Architectes a fait des démarches pour créer les moyens de procurer de l'ouvrage

¹ Texte français du Comité central.

à l'industrie du bâtiment. Des ententes ont eu lieu avec des représentants des associations patronales pour maintenir le travail, d'autres au sujet de l'engagement d'ouvriers et de la réduction des heures de travail, et des mesures à prendre contre les offres à prix réduits. En outre des requêtes ont été envoyées à la Municipalité de Zurich et aux Autorités cantonales pour leur demander de terminer les ouvrages en cours de construction et de commencer aussi des constructions nouvelles. La Banque nationale suisse a été priée de consentir des facilités pour les paiements et les crédits à accorder. Par circulaire spéciale il a été demandé aux architectes zurichois de réduire les heures du travail, d'empêcher des offres à prix réduits et de faire la revision des comptes de construction mis de côté, en les munissant de leur visa qui en permet l'encaissement.

Il a déjà été obtenu un résultat fort beau, puisque les autorités de la ville de Zurich ont fait reprendre leurs travaux de construction et que la Banque nationale s'est déclarée disposée à faciliter l'escompte.

Nous vous remettons ci-joint un exemplaire de chacune des circulaires envoyées et nous vous prions de vouloir suivre le bon exemple de la section de Zurich, en préparant également dans votre section des démarches semblables.

Nous vous informons que nous avons aussi fait des requêtes à l'Inspectorat fédéral des Travaux publics et à la Direction des C. F. F.

Nous vous prions de vouloir aussi vous adresser à vos autorités gouvernementales et aux communes d'une certaine importance pour les engager à suivre des principes analogues. Vous agirez ainsi dans l'intérêt des collègues de l'industrie du bâtiment en général, aussi bien que dans celui de la patrie tout entière.

Pour le Comité central
de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes :
Le Vice-Président. *Le secrétaire.*
Zurich, le 8 septembre 1914.

Zurich, le 8 septembre 1914.

*A la Direction des Constructions fédérales,
A l'Inspectorat fédéral des Travaux publics,
Berne.*

¹ Déjà avant la guerre, l'industrie du bâtiment souffrait d'un certain marasme. Dès le commencement des hostilités beaucoup de chantiers dépendant de l'initiative privée et des administrations publiques ont été fermés. L'exécution de constructions projetées a été, presque partout, différée si bien que l'industrie du bâtiment se trouve dans une situation fort difficile et qui menace de s'aggraver encore.

Des efforts sont tentés, de divers côtés, en vue de la reprise du travail au moyen d'une organisation appropriée aux circonstances et qui s'inspirerait des principes suivants: occuper tout d'abord les travailleurs suisses; réduire la durée du travail; s'opposer aux offres de service au rabais. Notre section de Zurich a lancé un appel dans ce sens et nos autres sections sont invitées à suivre son exemple.

Bien que nous soyons persuadés que vous ferez tout votre possible pour éviter de congédier une partie de votre personnel, nous nous permettons de vous recommander de procéder à une réduction uniforme du temps de travail et des

¹ Traduit sur le texte allemand du Comité central.